

# BULLETIN DE COMMUNICATION DU CMDP ET DE LA DSP

À l'intention des médecins, dentistes et  
pharmaciens qui exercent au  
CIUSSS de la Capitale-Nationale



4 JUILLET 2023

À titre informatif, ce bulletin est également transmis aux membres du Département régional de médecine générale de la Capitale-Nationale

## 1- INFO-MADO : MALADIE DE LYME, APPEL À LA VIGILANCE

L'[Info-MADO du 16 juin 2023](#) aborde la maladie de Lyme (ML), dont des cas sont déclarés un peu partout au Québec incluant la région de la Capitale-Nationale. Dans ce document informatif de la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale, on retrouve entre autres les généralités et les risques reliés à la ML, les critères d'administration de la Prophylaxie post-exposition (PPE), l'analyse des tiques (surveillance passive) ainsi que les interventions attendues chez les cliniciens. Des outils du MSSS, de l'INSPQ et de l'INESSS sont également proposés : cartographie, aide au diagnostic, guides de traitement, etc.

Pour joindre la Direction de la santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale : [03drsppostedegarde@ssss.gouv.qc.ca](mailto:03drsppostedegarde@ssss.gouv.qc.ca) ou 418 666-7000, option 3, option 1.

## 2- PROGRAMME AGIR TÔT

Agir tôt, un programme ministériel qui a vu le jour en 2019, s'adresse aux enfants âgés de 0 à 5 ans et à leur famille. Il vise à repérer le plus tôt possible les indices de difficultés dans le développement d'un enfant afin de l'orienter vers les bons services, au bon moment.

Le développement des enfants et leur bien-être sont une responsabilité collective impliquant de nombreux acteurs. Une des orientations clés du programme est de mettre à profit l'expertise des partenaires dans le respect des mandats de chacun afin d'agir en soutien et en complémentarité. Lors d'inquiétudes sur le développement d'un enfant, plusieurs partenaires peuvent maintenant faire une demande de services au programme, avec le consentement parental, dont les médecins, les pédiatres ou les intervenants de cabinets privés.

Pour en savoir plus sur le programme Agir tôt, consultez le [site Internet](#) du CIUSSS de la Capitale-Nationale ainsi que la [section adressée aux partenaires](#).

## 3- DON DE TISSUS HUMAINS

Nous vous invitons à prendre connaissance de la [communication de juin 2023](#) d'Héma-Québec sur le don de tissus humains qui présente, entre autres, un bref bilan de l'année 2022-2023 pour l'ensemble du Québec.

Nous en profitons pour vous informer que les travaux se poursuivent au CIUSSS de la Capitale-Nationale concernant la *Politique relative au don d'organes et de tissus*. La politique et les procédures en découlant ont été soumises pour consultation à plusieurs instances ainsi qu'à des professionnels ce printemps. Leur adoption est prévue pour l'automne 2023.

#### 4- ADOPTION DU PROJET DE LOI 11 : CONSTAT DE DÉCÈS PAR L'INFIRMIÈRE

Le 7 juin 2023, le projet de loi 11 fut adopté par le conseil des ministres modifiant ainsi la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives. Cette loi modifie notamment le Code civil et la Loi sur la santé publique qui **autorise une infirmière à constater le décès et à compléter le bulletin de décès (SP-3)**. Ainsi, dans le contexte d'un décès, l'infirmière pourra constater le décès en procédant à une évaluation structurée de la personne décédée et inscrire les causes du décès dans le SP-3. Toutefois, dans certaines situations, le médecin pourra aider à préciser les causes du décès lorsque les circonstances ne sont pas définies ou lors des situations qui requièrent l'avis du coroner.

Afin de permettre le déploiement de ces nouvelles mesures, la DSISP est actuellement en processus afin d'octroyer les accès de signataire clinique aux infirmières et infirmières praticiennes spécialisées pour l'ensemble des directions cliniques via le Système d'information des événements démographiques (SIED). De plus, l'élaboration d'une procédure est aussi en cours afin de soutenir les infirmières dans ce nouveau rôle.

Le déploiement du constat de décès par l'infirmière sera donc effectif **dès septembre 2023** et la pratique relative à la contribution de l'infirmière au constat de décès à distance demeure en vigueur pour la période estivale.

Pour tous les détails, veuillez consulter la [note de service](#).

#### 5- RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'UTILISATION DE MATÉRIEL DE CONTENTION LORS D'UN ISOLEMENT

Nous vous invitons à prendre connaissance de la [note de service](#) portant sur les récentes recommandations relatives à l'utilisation de matériel de contention lors d'un isolement.

#### 6- PROCÉDURE EN CAS DE DÉROGATION AU PROTOCOLE SUR L'UTILISATION EXCEPTIONNELLE DES MESURES DE CONTRÔLE (R-16)

La nouvelle [Procédure en cas de dérogation au Protocole sur l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle \(R-16\)](#), qui se lit conjointement au [Protocole sur l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle \(R-16\)](#), a pour objectif de :

- Informer les intervenants de la marche à suivre lorsqu'on envisage ou que nous avons dû appliquer une mesure de contrôle qui n'est pas encadrée au protocole ou qui diffère du protocole ou des procédures en vigueur;
- Préciser les rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués dans le processus décisionnel entourant une dérogation;
- Formaliser le processus d'analyse et d'accompagnement par les médecins et conseillers-cadres désignés par le Comité directeur sur l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle lors d'une demande d'avis en cas de dérogation.

En lien avec cette procédure, deux formulaires sont disponibles :

- [CN00311 Demande d'avis au Comité directeur des mesures de contrôle en cas de dérogation](#)
- [CN 00527 Avis du Comité directeur des mesures de contrôle en cas de dérogation](#)

Consultez la section sur les [Mesures de contrôle](#) sur le site web du CIUSSSCN pour y retrouver tous les outils et informations pertinentes.

## 7- COMMUNICATION EN LIEN AVEC L'APPLICATION DMÉ MEDESYNC

Tous les utilisateurs du dossier médical électronique (DMÉ) Medesync du CIUSSS de la Capitale-Nationale sont invités à prendre connaissance de la [note de service](#) portant sur les mesures de soutien en lien avec l'utilisation du DMÉ Medesync, la mise à jour de la liste des utilisations du DMÉ ainsi que la liste des super-utilisateurs locaux. En lien avec la cascade de soutien pour l'utilisation de Medesync, une adresse courriel générique a été créée afin de répondre aux besoins des utilisateurs: [dme.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:dme.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca). Vous pouvez désormais transmettre toutes questions non résolues par le soutien intégré de Medesync à cette adresse courriel.

## 8- INFORMATIONS PERTINENTES POUR LE DOSSIER PATIENT ÉLECTRONIQUE (DPE) CRISTAL-NET

Veillez consulter la [note de service](#) portant sur différentes informations pertinentes et nouveautés concernant le Dossier patient électronique (DPE) Cristal-Net. Pour toute question, veuillez communiquer par courriel avec l'équipe à l'adresse suivante : [projet.dci.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:projet.dci.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca).

## 9- DOSSIER SANTÉ QUÉBEC : DIFFICULTÉ D'ACCÈS AU VISUALISEUR

Certains utilisateurs rencontrent actuellement des difficultés à accéder au Visualiseur du Dossier santé Québec (DSQ). En effet, il semble que ces utilisateurs n'ont pas accès directement à la fenêtre permettant de s'authentifier au moyen de leur mot de passe. Pour y accéder, une intervention est requise : les utilisateurs doivent réduire ou déplacer la fenêtre de leur navigateur (ex.: Edge) pour avoir accès à la fenêtre de demande d'authentification qui se trouve à l'arrière. Afin de résoudre la problématique, un correctif sera apporté dans les meilleurs délais. Au besoin, vous pouvez joindre le Centre de services DSQ au : [00 centre de services dsq@ssss.gouv.qc.ca](mailto:00_centre_de_services_dsq@ssss.gouv.qc.ca) ou 418 683-2433/1 877 826-2433 (sans frais).

## 10- COPIES CONFORMES (CC) PAR LE SERVICE DES ARCHIVES

Le service des archives gère pour les professionnels et les médecins l'envoi de multiples copies conformes afin d'assurer le continuum de soins aux usagers. Afin de s'assurer des bonnes pratiques en lien avec la protection des renseignements personnels de nos usagers, des normes doivent être respectées. Consultez la [note de service](#) en lien avec ce processus.

## 11- INTERDICTION DE L'UTILISATION DES PÉRIPHÉRIQUES AMOVIBLES PERSONNELS (CLÉS USB, DISQUES DURS)

Les périphériques amovibles personnels, principalement les clés USB et les disques durs externes, sont l'une des principales causes de contamination par un virus et peuvent provoquer des préjudices importants pour le CIUSSS de la Capitale-Nationale. Le simple fait d'insérer une clé USB ou un disque dur externe personnel dans un ordinateur de notre organisation peut mettre en péril le réseau informatique. D'autres méthodes de transfert de fichiers sont disponibles. Consultez la [note de service](#) pour de plus amples informations.

## 12- TRAJECTOIRE POUR PRISE DE RENDEZ-VOUS DE PRÉLÈVEMENTS

Consultez la [note de service](#) adressée à l'ensemble des prescripteurs concernant la trajectoire d'accès au service de prélèvements.

## 13- FORMATION : PRÉVENIR LES LÉSIONS DE PRESSION, L'AFFAIRE DE TOUS

Une nouvelle formation sur la prévention des lésions de pression est maintenant disponible sur la plateforme ENA (97 379). Cette formation d'une durée de 40 minutes s'adresse à tous les professionnels et intervenants gravitant autour des usagers.

La prévention des lésions de pression est une pratique organisationnelle requise (POR). L'établissement se doit d'offrir de la formation aux membres sur les facteurs de risque ainsi que sur les protocoles et procédures pour prévenir les lésions de pression.

Nous vous rappelons qu'un cadre de référence, [Programme interprofessionnel de prévention et de soins de la peau et des plaies](#), est disponible sur le site web du CIUSSS de la Capitale-Nationale ainsi qu'un [dépliant](#) sur la prévention pour l'utilisateur et ses proches.

## 14- NOUVELLES PUBLICATIONS DE FICHES SYNTHÈSES

### 14.1 Fiche synthèse — Cheminement des usagers

Le cheminement des usagers entre les services d'une direction, entre les directions ou entre les établissements, est une pratique organisationnelle requise d'Agrément Canada (POR). Elle vise à évaluer le déplacement sans heurt et en temps opportun des usagers et des familles, entre les divers milieux de soins et services. La fiche synthèse *Cheminement des usagers* est un moyen supplémentaire dont se dote le CIUSSS de la Capitale-Nationale pour dispenser des services sécuritaires et adéquats, offerts à l'endroit opportun.

### 14.2 Fiche synthèse — Retraitement des dispositifs médicaux (RDM) : Prénettoyage

Selon les recommandations d'Agrément Canada, le prénettoyage est une étape importante du processus de décontamination qui permet la réutilisation des dispositifs médicaux de façon sécuritaire. La fiche synthèse *Retraitement des dispositifs médicaux (RDM) — Prénettoyage* présente la première étape obligatoire dans ce processus de décontamination.

### 14.3 Fiche synthèse — Accès intégré et harmonisé aux soins et services de proximité

L'accès intégré et harmonisé fait référence à la trajectoire et aux modalités d'accès à l'ensemble des programmes et services du CIUSSS. Il vise une accessibilité et une continuité de service simple et efficace pour les référents, les usagers et leurs proches. La fiche synthèse *Accès intégré et harmonisé aux soins et services de proximité* présente les processus, les trajectoires et les outils cliniques en lien avec l'analyse des demandes de référence et l'orientation vers les services à l'utilisateur et à ses proches.

## 14.4 Fiche synthèse — Utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle

Dans certaines situations, le comportement d'un usager peut nécessiter l'utilisation de mesures de contrôle (isolement ou contention) en lien avec une dangerosité pour lui-même ou autrui. Cette fiche synthèse permet de visualiser en un coup d'œil les principaux éléments utiles à savoir sur ce sujet. Cette fiche synthèse ne remplace pas la consultation du Protocole et des procédures qui précisent les particularités propres à chaque direction clinique. Ceux-ci sont disponibles dans la section sur les [Mesures de contrôle](#) sur le site web du CIUSSSCN.

Voici le [lien](#) pour consulter les fiches synthèses.

## 15- PUBLICATIONS DE L'INESSS

### 15.1 Publication de l'état des connaissances *Évaluation et implantation des solutions numériques en santé : regard sur la participation des usagers*

Dans un contexte de transformation des parcours de soins et de services par les technologies de santé numérique, l'évaluation et l'implantation adéquates de ces innovations constituent des processus clés. Elles permettent de valoriser des innovations prometteuses pour les usagers et les usagères, surtout si leurs savoirs et savoir-faire sont inclus. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a confié à l'INESSS le mandat d'identifier les modalités d'évaluation et les enjeux de l'implantation des solutions numériques en santé. Cet [état des connaissances](#) révèle que peu d'études distinguent les perspectives des usagers et usagères de celles des autres parties prenantes dans l'évaluation et l'implantation des solutions numériques en santé. En général, leur participation est limitée. La diversité des approches adoptées par les cadres et modalités d'évaluation analysés témoigne de la difficulté de développer une approche cohérente dans un environnement technologique en évolution rapide.

### 15.2 Publication de guides et normes sur l'exacerbation aiguë de la maladie pulmonaire obstructive chronique (EAMPOC)

Afin de tenir compte des progrès et des plus récentes recommandations publiées par des sociétés savantes reconnues dans le domaine, des enjeux d'antibiorésistances et de la modernisation des champs d'exercice de certains professionnels de la santé au Québec depuis quelques années, l'INESSS a revisité le contenu clinique et les recommandations du protocole médical national et du modèle d'ordonnance collective associée, de même que celui de son guide d'usage optimal des traitements d'une EAMPOC. Ces mises à jour s'inscrivent dans la continuité des travaux sur l'usage optimal des traitements de la MPOC publiés en novembre 2022. Pour tous les détails, consultez la [lettre](#) en provenance de l'INESSS ainsi que les documents disponibles en ligne dans la section [Publications](#).

### 15.3 Nouveautés sur les soins de plaies : 8 outils spécifiques selon l'étiologie de la plaie

En complément aux trois premiers outils cliniques publiés en janvier 2023 sur son site web, l'INESSS ajoute [huit nouveaux outils d'aide à la décision](#) pour soutenir les professionnels de la santé dans la prise en charge clinique des plaies suivantes : brûlure, déchirure cutanée, plaie chirurgicale, ulcère du pied diabétique, ulcère veineux, ulcère artériel, lésion de pression, dommage cutané associé à l'humidité. Un nouvel outil spécifique aux plaies traumatiques est aussi en cours de finalisation. À l'automne 2023, un webinaire sur le sujet sera également disponible.

## 16- COMMUNIQUÉ D'OPTILAB

[Bonification de l'offre de service pour la détection des virus HSV1/2 et VZV par TAAN sur les échantillons oculaires superficiels \(muco-cutanés\)](#)

## 17- RECRUTEMENT DE MÉDECINS ET DENTISTES

Voyez l'ensemble des postes en recrutement au CIUSSS de la Capitale-Nationale [ici](#). Faites circuler à votre réseau!

## 18- ORDONNANCES COLLECTIVES

Nous vous rappelons que l'ensemble des ordonnances collectives du CIUSSS de la Capitale-Nationale se retrouvent sur cette [page Internet](#). Nous vous invitons à conserver celle-ci dans vos favoris.

## 19- FRÉQUENCE DE DIFFUSION DU BULLETIN D'INFORMATION AUX MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS

Les bulletins destinés aux médecins, dentistes et pharmaciens sont diffusés selon la disponibilité des informations et la pertinence de la diffusion. Si vous avez une information à diffuser par l'entremise de ce bulletin, vous pouvez écrire à cette adresse : [dsp.ciusscn@sss.gouv.qc.ca](mailto:dsp.ciusscn@sss.gouv.qc.ca)

